DERNIÈRE HEURE

L'AMNISTIE

Le Président du Conseil et le Garde des Sceaux font connaître les catégories d'infractions qu'il entendent exclure de l'amnistie.

Paris, 20 mars.

La commission des réformes judiciaires a entendu M. Clémenceau, président du conseil et M. Briand, ministre de la Justice, sur le projet d'amnistie. Les ministres interrogés par M. Marcel Sembat ont formellement déclaré avoir l'intention d'exclure les attentats politiques du projet d'amnistie.

Ils se sont également prononcés contre les amendements de MM. Grousseau, tendant à amnistier les condamnations pour infractions aux lois sur les congrégations et à la loi sur la Séparation. Ils ont rappelé que la précédente amnistie, en s'étendant à ces dernières infractions, avait rendu la tâche du Gouvernement très difficile et qu'on avait eu beaucoup de peine à rétablir l'ordre à ce sujet.

Questionnés sur le cas des soldats du 17e de ligne envoyés à Gafsa à la suite des troubles du Midi, les ministres ont déclaré formellement que l'amnistie ne saurait s'appliquer à eux : il y a là une question de principe supérieure à toute considération qui interdit au Gouvernement d'amnistier les auteurs d'une rébellion militaire. D'ailleurs, les ministres ont fait observer que ces jeunes soldats n'ont pas été l'objet d'une condamnation, mais d'une mesure disciplinaire d'ordre intérieur.

La commission s'est occupée des délits de diffamation qui sont compris dans la catégorie générale des délits de presse et a paru disposée à les écarter du bénéfice de l'amnistie. Des observations en ce sens ont été faites en présence des ministres mais il n'y a pas eu lieu de statuer aujourd'hui.

A propos des délits d'élections, certaines commissaires ont fait observer qu'il serait nécessaire de libeller autrement la taxe du projet de loi pour éviter d'amnistier les crimes commis à l'occasion de délits électoraux et qui seraient compris dans l'amnistie avec le texte présenté. Le Gouvernement en tiendra compte à l'occasion de ce changement.

Enfin, les ministres ont été questionnés sur le point de savoir s'ils accepteront l'amnistie pour les contraventions de voirie et celles sur la police des chemins de fer. Sans se prononcer d'une manière ferme, ils n'ont pas fait d'opposition.

Par contre, le Gouvernement repousse l'amendement de M. Puech concernant les débitants condamnés pour n'avoir pas déclaré les quantités de spiritueux qu'ils possédaient, à l'occasion de la loi sur la surtaxe des vins et liqueurs. Le Gouvernement considère qu'ils rentrent dans la catégorie des condamnés pour fraude qu'il entend exclure absolument de l'amnistie.

La commission se réunira à nouveau mardi.

La réduction des périodes d'instruction

Paris, 20 mars.

La commission de l'armée a examiné le projet voté par le Sénat concernant la réduction des périodes d'instruction des réservistes et territoriaux. Elle a maintenu les chiffres du Sénat pour les réservistes, c'est-à-dire 28 et 17 jours. Pour les territoriaux, elle a adopté 8 jours au lieu de 9, étant entendu que l'arrivée aura lieu un dimanche et le départ le dimanche suivant, soit une période d'exercice de 8 jours.

La commission a supprimé le paragraphe interdisant les sursis et elle a réduit les dispenses de 6 à 2 pour cent.

La mission Lyautey au Maroc

Paris, 20 mars.

Le général Lyautey, qui est arrivé depuis deux jours à Casablanca, télégraphie qu'il a procédé immédiatement à l'étude de la situation.

Le général Lyautey déclare qu'il ne peut encore formuler d'appréciation précise, mais il tient dès maintenant à rendre hommage à l'esprit de décision et de préparation du général d'Amade et à dire combien il est satisfait de la cordiale confiance que le commandant du corps de débarquement lui a témoignée.

L'impression du général Lyautey est excellente sur tous les points.

Les agriculteurs contre les vagabonds

Paris, 20 mars.

Après une discussion assez animée au sujet du vagabondage, le congrès de la Société des Agriculteurs qui se tient en ce moment, a adopté le vœu suivant :

La Société des Agriculteurs de France émet le vœu 1° que soient adoptées les mesures proposées au Parlement en vue de réprimer le vagabondage et la mendicité, le gouvernement étant en outre invité à faire choix d'asiles, en vue d'interdire aux nomades étrangers l'entrée en France, avant d'avoir justifié des ressources suffisantes pour effectuer leurs voyages ; 2° de payer les droits et taxes que les étrangers sont tenus d'acquitter ; justifier de leur état-civil et de celui des personnes qui les accompagnent, spécialement des femmes et enfants mineurs ; 3° que le ministère de l'Intérieur veuille déposer, à bref délai, un projet de réglementation sur la circulation des nomades analogue par M. Maujan ; 4° que le gouvernement propose aux Etats-voisins une conférence internationale en vue d'étudier la question des nomades étrangers et de lui donner une solution rapide.

Elle a adopté un autre vœu tendant à étendre aux ouvriers de l'agriculture la loi sur les accidents du travail.

La vengeance de l'abandonnée

Dijon, 20 mars.

Un attentat au vitriol causé par la jalousie a été commis sur M. Norture, 22 ans, employé de commerce à Etjon.

Il sortait de son magasin. Une femme s'approcha de lui et lui lança un bol de vitriol qui fut grièvement brûlé à la nuque.

L'auteur du crime est une demoiselle Marcelle Delaunay qui, alors que Norture était brigadier-fourrier au 26e dragons, était sa maîtresse. Il l'avait abandonnée depuis quelques mois.

Contre le nu

Paris, 20 mars.

On a fait enlever au Salon des Artistes Indépendants quatre toiles représentant des personnages nus. Ces toiles étaient présentées sous des titres ayant rapport aux récents scandales de Postdam. L'auteur de ces toiles avait envoyé l'an dernier au Salon des Artistes Indépendants un tableau représentant les souverains d'Europe nus, assistant à un match entre le mikado et l'empereur de Russie.

Drame de la folie

Blois, 20 mars.

Un drame sanglant vient de se dérouler à Vendôme.

M. M..., célibataire, âgé de 69 ans, a, dans un accès de folie, tenté de tuer sa femme de ménage, en la frappant avec une tige de fer, puis avec un rasoir.

La femme de ménage est parvenue à s'enfuir en sautant par la fenêtre.

Pendant ce temps, son maître absorbait du poison. Conduit à l'hospice, M. M... a expiré 7 heures du soir des suites d'un empoisonnement à l'acide sulfurique.

L'état de la domestique n'est pas très grave.

ÉTATS-UNIS ET JAPON

Washington, 20 mars.

Le Japon a offert aux Etats-Unis de permettre à l'escadre de croisières américaines de visiter tous les ports japonais dans les quels il lui plairait de s'arrêter au cours de son voyage de retour. Cette invitation est parvenue hier à l'ambassadeur du Japon qui la communiqua aussitôt à M. Root.

Le cabinet américain s'est réuni aujourd'hui pour s'occuper de cette invitation qui, assure-t-on, sera acceptée.

Un hospitalisé gagne 150.000 fr.

Lisbonne, 20 mars.

Les journaux citent le cas d'un pensionnaire d'un asile d'indigents qui a eu la bonne fortune de gagner un gros lot à une loterie. Avec les quelques sous qu'il avait réussi à économiser, il avait acheté un billet et une somme de 125 000 francs lui échut au tirage. Enchanté d'une pareille aubaine, il songea à en faire bénéficier ses compagnons. Il donna un somptueux banquet aux 165 pensionnaires de l'asile et donna à chacun de ceux-ci 25 francs. Il a maintenant l'intention de visiter Paris, Rome et Londres, bien qu'il ne sache ni lire ni écrire. Il ne peut se promener dans les rues de Lisbonne sans être suivi par une troupe de mendiants, à qui il distribue d'ailleurs libéralement d'abondantes aumônes.

BOURSE DE BROXELLES

Bruxelles, 20 mars.

Obligations. — Bruxelles 1902 106.75 — Bruxelles 1905 96,12 — Anvers 1887 100,37 — Anvers 1905 92,19 — Gand 1905 93,10

Charbonnages. — Anderlues 815,.. — Bernissart 370,.. — Bois-d'Avroy 1485,.. — Charbonnages Belges 525,.. — Chevalières 1740,.. — Couchant-Nord 275,.. — Fontaine-l'Evêque 2150,.. — Ham-sur-Sambre ...,.. — Houssu-Wasmes 1062,.. — Houllières Unies 302,.. — La Haye ...,.. — Mariemont 2300,.. — Marcinelle 560,.. — Nord Charleroi 265,.. — Patience 725,.. — Produits de Flénu 5350,.. — Réunis de Charleroi 1600,.. — Sambre 1025,.. — Trieux-Kessel 1025,.. — Worms 3100,..

Aciéries — Cockerill 1655,.. — Ougrée 1125,.. — Providence 2000 — Sart-Broux 5100,.. — Zinc. — Asturienne des Mines 6350,.. — Zinc de Silésie 1000.

LA BELGIQUE

Une explosion d'éther

UN MORT. - DEUX BLESSÉS

Bruxelles, 20 mars.

Une formidable explosion a eu lieu à Hal, près de Bruxelles, où se trouve la fabrique de pansements antiseptiques de M. Kalcker. Quelques ouvriers opéraient un mélange d'éther et d'acide sulfurique quand une violente explosion, provoquant une grande panique dans les alentours, se produisit. La toiture du bâtiment fut enlevée sur le coup ; les murs se sont crevassés et les poutrelles, tordues, sont tombées. Un incendie s'est déclaré. Mme Sogliere, femme du concierge, a été retirée carbonisée des décombres fumants. Elle était âgée de quarante-deux ans, et laisse quatre enfants. Son mari, en voulant la sauver, s'est grièvement brûlé aux mains et à la figure. Mme Verdonck, ouvrière, âgée de vingt-trois ans, qui sortit du brasier, mais ses vêtements ont été brûlés et elle a le corps affreusement atteint. Le Parquet a fait une descente sur les lieux.

DANS L'ARMÉE

Mutations — Lieutenants. — M. Coudry, chef de bataillon au 1er régiment territorial d'infanterie à la 7e région.

M. Schiehle, lieutenant au 3 régiment territorial d'infanterie. Affecté dans la 2e région.

M. Vanhoutte, capitaine du 9e régiment territorial d'infanterie. Affecté dans la 2e région.

M. Panigot, lieutenant au 6e régiment territorial d'infanterie. Affecté dans la 2e région.

Sont nommés au grade de Lieutenant :

MM. Bion, du 8e d'infanterie ; Maza, du 1er d'infanterie ; Cappelle, au 8e ; de Chaumontel, au 84e ; Dupont, au 145e ; Dumoulin, au 145e ; Pouguy, au 79e ; Le Gay, au 73e ; Camosso, au 79e ; Bary, au 79e.

GENIE. — Sont nommés sous-lieutenants et ont reçu les affectations suivantes :

MM. Desplanques, du 3e, classé au 5e, de bataillon. Mont-Valérien ; Honoré, du 3e, classé au 5e, de bataillon, au Tunisie ; Peltier, du 5e, classé au 3e, à Arras ; Lucca, du 1er, classé au 3e.

Est nommé lieutenant en 1re :

M. Girard, au 3e, détaché à l'école de Fontainebleau.

ARTILLERIE. — Sous-lieutenants. — Les ma réchaux élèves à l'école d'artillerie et du génie, ayant subi leurs examens de sortie, dont les noms suivent, ont été promus au grade de sous-lieutenant à compter du 1er avril 1908, pour occuper des emplois de lieutenant en second :

Ils ont reçu les affectations ci-après : MM. Lasselle, au 15e ; Flament, au 15e, séjoint au trésorier ; Fréal, au 1er escadron.

Carnet du Lecteur

DÉCÈS

A Merville. — Les funérailles de M. Philippe Faton ont eu lieu mercredi, au milieu d'une affluence considérable. Le cercueil disparaissait sous les fleurs et couronnes offertes par ses nombreux amis. On remarquait notamment celle du Cercle républicain dont il était président ; celle de la société de boules de Saint-Paul dont il était vice-président ; celle du personnel de la perception dont il était très aimé, etc. Les cons du poèle étaient tenus par MM. Orphée Varlecotte, Emile Prévost, Jules Dumbrille, G. Lecrocq, A. Dupuis, E. Vaquez, administrateurs des établissements charitables de Merville, ses collaborateurs et amis. Le deuil était conduit par M. Eugène Faton, enfourd des membres de la famille. Une foule nombreuse et sympathique suivait le cercueil. On y remarquait la délégation du Conseil municipal, les chefs de service des établissements industriels, les vieillards de l'Hospice qui perdent en M. Faton un ami dévoué, etc.

Au cimetière, un émouvant discours fut prononcé par M. Orphée Varlecotte, qui dut faire appel à toute son énergie pour dominer l'émotion qui l'étreignait.

Ses belles paroles qui traduisaient si bien les sentiments de tous impressionnèrent vivement la foule.

Certes, la mort frappe à coups redoublés dans les rangs des républicains, mais que ceux-ci ne se laissent point abattre. Qu'ils serrent les rangs et recherchent courageusement dans la lutte leur par leurs alinés et, le 3 mai prochain, la victoire couronnera leurs efforts.

LILLE

Le Monument André

Liste de souscription N° 63

MM. F. Delorme, négociant, 5 fr. — Beutry Van-Isselsteyn et Cie, négociants, 5 fr. — Delcroix, négociant, 5 fr. — Anonyme, 2 fr. — Lefebvre frères, négociants en cuirs et caoutchouc, 5 fr. — Mme veuve Lanvers-Cohn, propriétaire, 5 fr. — A. Blanchy, comptable, 2 fr. — Alf Newnham, architecte, 5 fr. — Anonyme, 1 fr — Anonyme, 2 fr. — Anonyme, 2 fr — G. Tesse, assurances, 2 fr. — J. B. Gonzenne, rentier, 2 fr. — A. Van Ruyt, architecte, 5 fr. — Ch. Weeber, inspecteur adjoint au chemin de fer du Nord, 2 fr. — Th. Dycke, professeur au lycée, 1 fr. — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 0,50 — Anonyme, 1 fr — Anonyme, 1 fr — Anonyme, 1 fr. — Anonyme, 2 fr. — Gruson, inspecteur de l'Institut, 5 fr. — A. Boake-Roberts et Cie, 1 fr. — Debuysses, retraité d'octroi, 1 fr — Defiandre, architecte, 5 fr. — Hofman-Bang et Cie, constructeurs, 1 fr. — Vérephin Tréfelle, entrepreneur de peinture, 1 fr — Leprêtre, 2 fr. — Buy, rentier 1 fr. — Charles Dubois, comptable, 1 fr. — Degand, 0,50 — Quay, 0,50 — Demagny, 0,50 — Chiffleu, 0,50 — Anonymes et divers, 9,75.

Total : 87 fr. 25.

Total des précédentes listes, 9 099 fr. 95

Total à ce jour : 9.186 fr. 69.

Les souscriptions sont reçues au secrétariat, 32, rue Jean, et à la caisse de l'imprimerie Daniel, 93, rue Nationale.

LES COURS DE PUÉRICULTURE

Jeudi après-midi a eu lieu dans la salle du Conservatoire, rue de la Concert, devant une assistance très nombreuse et élégante, une fort intéressante conférence sur les attitudes vicieuses de l'enfant et le mobilier scolaire.

M. le Recteur qui préside présente la conférencier et s'exprime en ces termes :

« J'ai d'abord le devoir d'excuser notre chef président, M. le professeur Théodore Barrois, retenu loin de nous aujourd'hui.

« J'ai ensuite à vous apprendre une nouvelle déchéance à laquelle succédera une nouvelle consolante : M. le professeur Gaudier, qui devait parler hier une leçon d'orthopédie, s'est foulé le pied avant-hier soir et est mécaniquement dans l'impossibilité de se présenter devant vous. Sa leçon était préparée, très bien préparée, même, mais il ne peut vous la donner. Seulement, M. le professeur Gaudier a pour chef de travaux un autre lui-même, dans toute l'acception du mot qui est l'associé de son travail et le confident de ses pensées. C'est M. le docteur Debeyre, qui, avec une bonne grâce à la fois modeste et infinie, s'est offert de remplacer son maître au pied levé.

« Je lui donne la parole. »

Conférence de M. le docteur Debeyre

« J'ai accepté au pied levé de remplacer mon maître, M. le professeur Gaudier, et de prendre aujourd'hui la parole à sa place. Comme M. le Recteur vient de vous le dire, cette conférence n'est nullement préparée par moi, et fidèle disciple de mon maître, je m'efforcerai de faire mienne son leçon et d'adopter son théorie.

« J'ai l'intention, dans cette causerie, de vous exposer très simplement les causes principales des déviations de la colonne vertébrale de l'enfant et de donner quelques conseils très urgents que les familles les connaissent et s'appliquent, d'accord avec le personnel enseignant, à introduire dans l'éducation de l'enfance la gymnastique orthopédique, non pas seulement cette gymnastique avec des agrès et autres appareils, mais aussi la gymnastique rationnelle qui consiste à faire des mouvements variés, à se tenir bien droit d'abord et à se coucher sauche tantôt à droite, tantôt à gauche.

« Une bonne part des difformités du corps, il faut bien le dire, est due à l'ignorance et à la négligence de certains parents. Lorsque des attitudes vicieuses ont pris naissance chez un enfant, les parents disent « Ce n'est rien, cela se passera avec l'âge ». Or, c'est une grave erreur de parler ainsi, car, si les parents laissent faire, l'enfant va se transformer en un infirmité définitive si elle n'est pas corrigée à temps.

« Sans entrer dans des détails trop grands détails techniques, il est indispensable que nous voyions ensemble la structure et l'anatomie de la colonne vertébrale. Toutes les parties de l'organisme sont soutenues par une charpente osseuse, dure et résistante qu'on appelle la colonne vertébrale. Elle est surmontée par une sorte de chapiteau qui est le siège du cerveau et de la moelle épinière qui se rattachent les membres supérieurs et inférieurs. Cette colonne, très dure et très résistante chez l'adulte, est très souple et très facile à déformer très molle chez l'enfant. Elle se déforme très facilement suivant la position plus ou moins défectueuse du corps que nous allons examiner ensemble.

« M. le docteur Debeyre montre, au moyen de magnifiques dessins, les attitudes vicieuses que engendrent chez l'enfant des difformités différentes de la colonne vertébrale et indique les moyens pour y remédier.

Après avoir recommandé aux parents et aux maîtresses de varier le plus souvent possible les attitudes des enfants, et de leur prodiguer des précieuses sur le côté pratique de certains mobiliers scolaires que obligent les écoliers à conserver une position normale pendant la durée des cours, il termine sa magnifique conférence en ces termes :

« En Allemagne, on a mené le bon combat contre les difformités du corps de l'enfant. Il serait à désirer qu'il en soit de même dans les villes françaises et qu'un médecin soit attaché à tous les établissements d'enseignement pour examiner chaque enfant et signaler à l'instituteur ou à l'institutrice les déviations produites par les attitudes anormales et les moyens à employer pour les éviter.

« Je sais qu'à Lille on a tenté quelque chose de ce genre, et je crois savoir que M. le proviseur du lycée a fait examiner au commencement de cette année tous les enfants de son établissement. Toutes les déviations du corps qui ont été mises au jour et il a été procédé pour chaque cas un traitement spécial qui consiste en une gymnastique rationnelle orthopédique et les moyens à employer pour les éviter.

« Je sais qu'un certain nombre de professeurs de l'enseignement primaire devront prochainement passer par l'Ecole de Joinville, où ils apprendront les principales notions de la gymnastique orthopédique.

« Voilà le rôle noble et utile que vous aurez à remplir dans l'avenir.

« Le grain est semé, planté il germera et la moisson sera certainement abondante. »

Une longue salve d'applaudissements accueille les paroles de M. le docteur Debeyre.

M. le docteur Delaroche invite ensuite l'assistance à le suivre 26, rue Saint-Sauveur, pour assister à une séance de consultation de nourrissons. Un grand nombre de dames se rendirent à cette invitation et M. Delaroche leur expliqua le fonctionnement de l'œuvre, procédant devant elles à l'examen d'une vingtaine de bébés.

UNE FILLETTE

retrouvée et rendue à sa mère

PAR LA BRIGADE MOBILE

En décembre 1907, une femme de Saint-Quentin, Mme Colle, malade et devant venir à Lille en traitement dans un hôpital, confiait à un voisin, Paul Mattéi, un Corse, sa fillette Fernande-Germaine, une blondinette de deux ans. Mattéi était marchand ambulant, vivait tantôt ici, tantôt là. Il partit un beau jour de Saint-Quentin, emmenant avec lui la fillette de Mme Colle. La pauvre femme apprit ce départ étant à l'hôpital. Bientôt, elle apprit que ce que Mattéi avait dit l'endroit où elle était, Paul Mattéi ayant poussé l'insouciance jusqu'à ne pas la renseigner de temps en temps, Mme Colle s'adressa à la police, puis déposa une plainte entre les mains de M. le procureur de la République à Lille.

La brigade mobile fut chargée de retrouver le marchand ambulant, et au début de février dernier, M. Faivre commença ses recherches. On savait que Mattéi s'installait volontiers sur la place des villages, les jours de fête. On suivit les traces de son passage et jeudi dernier M. Faivre put joindre la petite tribu à Louvroil, village situé entre Hautmont et Maubeuge. Petite tribu est le mot, car le corse Mattéi vivait en véritable romanichel. Une roulotte lui servait d'habitation. Dans l'étroit tandis, le Corse habitait avec sa femme, ses trois enfants, une jeune fille de vingt-deux ans, et la petite Fernande-Germaine.

Mattéi, mis au courant des recherches de M. Faivre, se présenta de lui-même au commissaire. « Vous cherchez la petite Colle. Elle est là avec nous, venez » et il conduisit le chef de la brigade mobile vers sa maison roulante.

La jeune Fernande était occupée à laver la vaisselle. Misérablement vêtue, les cheveux en désordre, la fillette pourtant paraissait fort bien portante. M. Faivre déclara au Corse qu'il reprenait l'enfant et partit.

Aucun délit n'ayant été commis puisque Paul Mattéi n'avait fait que garder une enfant qui lui avait été confiée, M. Faivre n'a pas inquiété le marchand ambulant.

Fernande-Germaine Colle a été ramenée à Lille et remise à sa mère par les soins du chef de la brigade mobile, vendredi matin Mme Colle, qui était encore en traitement à l'hôpital St-Sauveur, a quitté cet établissement dans l'après-midi et s'est installée 3, rue Malpart, jouissant de la double joie d'avoir recouvré sa santé et retrouvé son enfant.

VOLEURS DE GALOCHES

Troisième arrestation

Nous avons relaté, il y a quelque temps le vol dont fut victime M. Caby, marchand de chaussures, rue des Chats-Bossus. Deux des auteurs du méfait, Robert Roussel, 19 ans, et Boilelle, et Carlos Tellier, 20 ans, avaient pu être arrêtés sur-le-champ, mais le troisième, Félix Martier, 19 ans, avait réussi à prendre la fuite.

Ce dernier a été heureusement appréhendé hier.

Les agents de sûreté Monnier et Bekar passaient vers midi, sur la place Ribour, quand ils aperçurent Marlier sortant d'un débit de tabac. Ils lui mirent aussitôt la main sur le collet et le conduisirent quelques heures plus tard à la maison d'arrêt. Fouillé par un gardien, on constata avec stupéfaction que le voleur avait dans la poche un énorme couteau à cran d'arrêt et qu'il dissimulait dans son pantalon une longue matraque.

Marlier qui a été interrogé par M. Delalé, juge d'instruction, sera poursuivi pour vol et port d'arme prohibée.

AU PARQUET

Histoire de timbres-rabais

Le mercredi 11 mars, une femme Zulma Wartelle, veuve Deforte, demeurant à Roubaix, rue Decrème, se présentait aux Timbres-Rabais, n° 99, rue de Flandre, et demandant deux carnets de timbres, demandait qu'on veuille bien les remplacer par des marchandises. On acquiesça avec empressement à son désir. Mais voilà qu'après son départ, le directeur de la maison examinant les deux carnets, fit cette découverte stupéfiante, qu'ils étaient constitués par des timbres n'ayant pas encore été mis en circulation. Il avertit la police. L'escroquerie évita du travail à cette dernière en se représentant jeudi matin. Immédiatement, elle fut mise en état d'arrestation. Conduite devant le commissaire du 3e arrondissement, elle fut aussitôt interrogée. La femme dont elle s'était procuré les timbres ne demandait pas beaucoup d'efforts. Elle les avait obtenus de son fils, Jules, chargé de leur expédition à l'imprimerie Legros, à Roubaix.

M. Colleon, juge d'instruction, qui avait été chargé de cette affaire, a clôturé vendredi son enquête en rendant une ordonnance de non-lieu en faveur de la dame Wartelle et de son fils. C'est sur la demande du directeur des timbres-rabais qui avait retiré sa plainte que les inculpés ont bénéficié de cette mesure.

Escrocs et banqueroutiers

M. Houeix, juge d'instruction, a terminé vendredi matin son instruction sur une affaire d'escroquerie et de banqueroute simple dont sont inculpés Jules Sterck, 46 ans, marchand de bonbonnetterie, rue Fuet-Bert, 41, à Fives, et la mère de ce dernier, Rosalie De Lie. Les victimes de ces inculpés sont assez nombreuses. Ce sont MM. Auguste Vaghouck, rue Pauvrée, à Roubaix, grossiste en cotonnaux, négociant en laines, rue du Moulin-Fagot, à Tourcoing, Auguste Spral demeurant rue du Chemin-de-Fer à Roubaix, et enfin la Société de tricotage, rue de Tourcoing, à Roubaix.

Les prévenus qui s'étaient fait remettre 8.000 francs de marchandises dont ils ne payèrent jamais la plus petite partie, comparaîtront le 28 mars devant le Tribunal correctionnel.

Une agression à Roubaix

On a amené vendredi matin à la maison d'arrêt, sur un mandat d'extradition de M. Delalé, juge d'instruction, un nommé Victor Dutilleul, 24 ans, qui fut arrêté à Tourcoing, le 9 février.

Le 23 janvier dernier, vers 11 heures du soir, il avait assailli un marchand de légumes, M. Maesvelles, rue Jean-Bart à Roubaix, et lui avait dérobé une bourse contenant 150 francs.

DEUX AMIS SONT BROUILLES

René Rabouille, 19 ans, timonadier, demeurant rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, partageait depuis quelques semaines le logis de Armand Sahl, 22 ans, son ami, domicilié rue d'Arras, 26. Les deux bons camarades sont aujourd'hui brouillés. Sahl accusa Rabouille d'avoir abusé de l'hospitalité et de lui avoir dérobé son portemonnaie contenant quatre-vingts francs. Le commissaire du 7e arrondissement a dressé procès-verbal à Rabouille.

Lundi prochain, à 3 heures, aux Galeries Lilloises, aura lieu la vente d'un lot d'chemises de jour pour dames, plastron jour faisanes et fleurs brodées, valeur 3 fr. 50, vendues 2 fr 25.

44146

UN ENDROIT DANGEREUX

Vendredi vers 4 heures de l'après-midi, un chariot conduit par M. Lespagnol, messager à Bersée, s'engageait contour de l'Hôtel-de-Ville, se dirigeant vers la « Botte de Paille », lorsque de l'auberge au « Soleil d'Or » un cabriolet sortit. Le messager n'eut que le temps de tirer sur ses rênes. Ses chevaux, néanmoins, se cabrèrent et vinrent se jeter contre l'Hôtel de Ville. Le timon du chariot fut brisé. Cet endroit est l'un des plus dangereux des conducteurs de voitures. Il est fréquemment le théâtre d'accidents.

61, Boulevard de la Liberté, 61

Commandez votre pardessus sur mesure à 35 francs ou votre complet sur mesure à 45 francs chez Bellenguez, 61, boulevard de la Liberté, Lille

LES CHIENS, A L'ABATTOIR !

Les pauvres chiens vivent de mauvais jours ! On ne voit plus dans les commissariats de police que des toutous attachés au lit de camp par une simple ficelle. Ils sont tristes à fendre l'âme ! et quand on les caresse, leur queue est immobile ! C'est qu'ils savent, sans doute, les misérables, quel est le sort qui leur est réservé ! l'abattoir, la mort ! Or, en a lui la semaine dernière prévenu d'une centaine que des maîtres inconstants n'étaient pas venus réclamer dans les quarante-huit heures réglementaires. Cette défusion de sang est nécessaire. On mettra tous ces chiens ? Il y aurait un remède, peut-être : c'est que la Société protectrice des animaux intervienne et cherche des maîtres à ces pauvres êtres adéquels la liberté jeue un mauvais tour.

Le NIL va paraître !

AU PALAIS

Ce matin, à onze heures trois quarts, au lieu, au Tribunal, la cérémonie d'installation de M. Boulestein, juge suppléant, nommé en remplacement de M. Vérin, promu juge d'instruction à Moutiers.

SAVON LUMINOL Blanchisseur du Linge VICTOR VAISSIER

CONSEIL MUNICIPAL

Voici l'ordre du jour de la réunion extraordinaire du mercredi 25 mars 1908

Rapports de commissions. — Laboratoire municipal, transfert — Vente ; square Morisson — Distribution d'eau ; usine d'Emmerin ; remplacement de machines — Eclairage électrique ; Grande-Place, place Vanhoenacker, rue Grande-Chaussée.

Affaires nouvelles. — Soutiens de famille — Sursis d'incorporation — Aulocaisses d'école ; Compagnie des Tramways Belges — Droit de stationnement — Rue du Bois Saint-Etienne ; Démolition d'immeubles ; transaction — Bâtiments communaux ; assurances — Ecole Rollin ; règlement de moyenneté — Expropriations ; transaction amiable — Vente de terrains — Avenue Saint-Maur ; abatage d'arbres — Vente de vieux matériaux — Square Morisson ; emprise ; réduction de redevance — Ecole Bigot ; création d'emploi — Assistance aux vieillards, admissions — Cotes irrécouvrables ; admission en non-valeur — Dettes arriérées ; règlement — Services municipaux : marchés — Services municipaux : bénéfices de pensions — Services municipaux : indemnités et secours.

GRANDE EXPOSITION D'ART FRANÇAIS

On annonce l'ouverture pour le 1er Avril prochain d'une grande Exposition d'Art Français, 43, rue Nationale, à Lille.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

VENTES DE MM. LES NOTAIRES DE LILLE

Dans la séance du mercredi 18 mars 1908, au local de la Chambre, 2, rue de Puebla, il a été adjugé : 1° à Lille, 32, rue Colbert, une maison de rentier pour 14 100 fr., sur mise à prix de 11.000 fr. ; 2° à Lille, 31, rue Colbert, une maison de rentier pour 14.300 fr., sur mise à prix de 11.000 francs.

Samedi 21 et Lundi 23, Réclame aux Galeries Lilloises chemises percale pour hommes, belle qualité dispositions nouvelles, valeur 3 fr. 50, vendues 1 fr. 90 les 3 chemises.

44142

Etat-Civil

Naissances. — Vermeersch Alice, rue Colbert, 172 — Delrue Marie-Louise, rue de l'Arbresseau, 21 — Delattre Christian, rue Guillaume-Wermeris, 20 — Boisnage Emile, rue de Flers, 19 — Lemagne Emile, rue Bouchers-de-Perches, 91 — De Groote Robert, rue Roberts, 13 — Warcquelle Marcel, rue Jean-Bart, 40 — Lecoffre Jeanne, rue de Ronchin, 78 — Aelbrecht Louise, rue de Wattignies, 32 — Decrocq Denise, rue de la Halle-Vieille, 10 — Pollet Charles, rue Adolphe-Mille, 9 — Clabaut Marcel, avenue Salomon, 20.

Décès. — Delaplace René, 2 mois, chalet Thibaut, 9 — Tabary Eugène, 6 mois, rue Wavrin, 15 — Richard Alexandre, 39 ans, époux de Victoire Simon, rue du Bourdeau, 10 — Brouns Irma, 12 jours, rue Pierre-Legrand, 237 — Porte Jeanne, 4 ans, rue de Morny, 14 — Dupuis Marguerite, 75 ans — Hendrycks Madeleine, 14 mois, cour Dejardin, 7 — Lamblotte Edouard, 62 ans, rue de la Bourse, 14 — Bouchez Jeanne, 2 mois, rue Sigot Alexandre, 2 mois, rue des Célestines, 37 — Filhoin Aurélie, 25 ans, célibataire, boulevard Montebello, 14 — Vandenbulcke Marie, 4 ans, rue de la Basse-Deûle, 105 — Debrouillet Fortunée, 69 ans veuve de Mathieu Cauber, rue de la Basse-Deûle, 104 — Delecour Amélie, 18 ans, rue de Lannoy — Edouard Jacques, rue Guillaume-Wermeris, 29 — Plage Zélie, 24 ans, veuve de Ferdinand Gladal, rue Saint-Sauveur, 39.

THÉ CHAMBARD

LE MEILLEUR PURGATIF

5341

CHRONIQUE SYNDICALE

Cours de M. Affalion

Dans son cours précédent M. Affalion nous avait montré comment le secours de mutualité semblait en tant que facteur attractif préférable à l'épargne. En effet le secours de mutualité n'est payé que si les ouvriers sont constamment en règle, tandis que l'épargne reste à l'ouvrier même si il demeure sans payer de cotisations pendant quelques mois, ce n'est en effet qu'au bout de trois ans qu'il perd tout droit à l'argent ainsi amassé. L'épargne ne peut donc être un facteur de régularité, de plus elle exerce une attraction moindre que la mutualité sur les ouvriers. L'épargne n'arrive entre les mains de l'ouvrier qu'en cas de grève, de retraite, de départ ; le fait des éventualités lointaines, les secours de mutualité exercent au contraire chaque jour exercer leur action bienfaisante.

De là vient sans doute que le syndicat des mineurs du Pas-de-Calais n'est pas arrivé à la prospérité : en 1907 on aurait à recueillir 450.000 francs de cotisations, il n'en livrais ayant été détournés, mais le syndicat touche à peine 250.000 francs, les une ayant été versées que d'une façon fort à fait irrégulière. Ce système est donc inférieur au système de la mutualité.

En résumé, en France, les syndicats ont toutes nuances s'adressent à l'ouvrier vers le syndicat, les bourses communes, les pouvoirs publics d'ailleurs encouragent cette tendance, mais leur intention n'est pas tant d'augmenter le bien-être ouvrier, de garantir le travailleur contre le chômage, ou des risques les plus graves que le moment, l'organisme qui peut le mieux protéger le travailleur c'est le syndicat, en effet pour les autres risques : vieillesse, maladie, accidents, on a recours soit à des caisses de secours, d'assurance, par l'Etat ou par les communes (en Salond).

Mais le système de la caisse commune contre le chômage n'a pas de tout réussi, étant donnés les chômages périodiques qui comportent une période de morte saison et chômage du à ondes au chômage. De même pour les sociétés de secours mutuels qui seraient d'une proclamation les ouvriers subissant des chômages périodiques. Le seul remède consiste pour les caisses à se prendre que des ouvriers de la même catégorie, de la même profession, c'est ce qui fait précisément le syndicat. Seul le syndicat composé d'ouvriers de la même profession peut proportionner en conséquence de cause ses cotisations exercer un contrôle efficace et prévenir toute tentative de fraude.

Les pouvoirs publics ont encouragé cette tendance en adoptant le système de l'Etat. C'est le syndicat qui verse le secours de chômage, mais la municipalité augmente les indemnités versées par le syndicat.

Ce système est très répandu en Belgique (229 syndicats subventionnés), en Allemagne il tend à se répandre et a prévalu au congrès de Stuttgart en 1902. De même en France, le Parlement a voté un crédit de 710.000 francs pour subventionner les caisses de chômage versées par les caisses de chômage professionnelles entre membres ouvriers de la même profession, au fait les syndicats Celle subventionnés ont un maximum de 16 % du montant des cotisations versées par le syndicat et de 24 % quand il s'agit d'une caisse fédérale comprenant plus de trois départements et de 1.000 membres.

Les résultats ne sont que absolument satisfaisants, puisque jusqu'à l'intégralité du crédit n'a pu être absorbé. Trois caisses fédérales ont surtout touché : Fédération du Livre ; mécanicien, Fédération de la Lithographie.

D'autre part, plusieurs villes en France (20) accordent des subventions. La section du Nord de la protection légale des travailleurs a dont l'éminent professeur lui Van de Vondeuz et est vice-président, a, parmi les plus actifs, a étudié la question, proposant des statuts aux municipalités.

La ville d'Armentières a voté le mois dernier un crédit de 3.000 francs destiné à majorer les indemnités accordées par les syndicats.

Faiblesse résultant de l'absence de secrétaires rétribués

C'est un chef de faiblesse très grand pour les syndicats français, c'est en effet une vérité qu'une association vaut surtout ce que vaut l'homme qui la dirige, par suite le syndicat vaudra peu si il est peu dirigé et bien pis dirigé s'il est par un homme qui ne pourra que consacrer ses loisirs au syndicat.

Les syndicats anglais, au contraire, ont des secrétaires rétribués permanents, ils ont compris en effet que les secrétaires doivent être des administrateurs prudents et avisés, excellents tacticiens, diplomates consommés. Il est évident que les marchés offrent d'excellents secours d'hommes capables d'enthousiasmer les ouvriers ou de les calmer, pour trouver des hommes ayant ces qualités, il faut les rétribuer et nous voyons des secrétaires anglais avoir un traitement de 5.000 à 8.000 francs.

En Allemagne, le système des secrétaires permanents rétribués se répand de plus en plus, en Belgique également. En France le mouvement s'ébauche. La chambre syndicale ouvrière textile de Roubaix possède un secrétaire général et un secrétaire trésorier.

Quoique généralement ne les rétribuent pas, les syndicats français trouvent des secrétaires dévoués faisant des conférences et ménageant ni leur peine ni leur temps, quoique souvent ils n'aient guère à compter sur la reconnaissance de leurs mandants.

Nous trouvons en France trois catégories de secrétaires :

1° Secrétaires qui travaillent comme ouvriers ;

2° Secrétaires qui se font petits commerçants (généralement cabaretiers)